

Communiqué

Février 2023

LA REPRÉSENTATION NATIONALE VOTE UNE LOI D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OUVRE LA VOIE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commission des finances a voté la semaine dernière la proposition de loi de protection d'EDF portée par le Député BRUN.

Ce vote était un premier round remporté en faveur de l'intérêt général! Le second s'est déroulé le 9 février à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi «visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement» a été adoptée par l'Assemblée nationale contre l'avis du gouvernement.

L'objectif de cette loi est de permettre le contrôle parlementaire sur l'entreprise, de garantir l'intégrité « amont-aval » et d'éviter un Hercule bis dans le dos des citoyens.

Le texte voté prévoit plusieurs enjeux majeurs :

- L'incessibilité du capital d'EDF
- L'inscription de toutes les activités du groupe empêchant le gouvernement de toutes velléités de démantèlement sans passage par le parlement
- L'extension du Tarif Réglementé de Vente aux artisans et petites entreprises

Malgré des interventions fallacieuses du gouvernement et de certains députés de la majorité qui appelaient à voter contre cette loi, une majorité regroupant des députés de gauche et de droite a voté POUR cette loi et celle-ci a donc été adoptée par 205 voix POUR et 1 contre!

Détail du vote en cliquant sur l'image

Cette loi est sans conteste une première pierre ouvrant le débat sur la remise en cause du marché européen de l'énergie dont on mesure les aberrations et sur celui d'un outil républicain, Service public nationalisé, défendant l'intérêt général.



Le texte va maintenant être présenté au Sénat qui devra confirmer cet élan républicain.

FO Énergie avait interpellé l'ensemble des élus de la République sur l'importance de leur vote sur ce projet de loi visant à redonner à EDF un statut d'EPIC, renationaliser et figer dans la loi son caractère incessible, intégrant Production-Transport-Distribution et commercialisation.

FO Énergie continuera à défendre un modèle au service des valeurs républicaines, de l'indépendance énergétique, de la compétitivité de nos industries, de la prospérité de nos commerçants-artisans et permettant à la France de réussir sa transition écologique.

Pour FO Énergie, cette loi doit permettre de construire un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée, seul garant du financement de la transition énergétique.

Mettons également tout en œuvre pour que cet élan donné par ce vote se poursuive et se traduise par une victoire contre le projet de réforme des Retraites.

Le combat continue!



